

Véhicules hippomobiles – Saison 2015 État de santé des chevaux

Sommaire exécutif

La santé des 56 chevaux utilisés pour l'exploitation des 24 véhicules hippomobiles en circulation, demeure au cœur du nouveau cadre réglementaire ainsi que des activités d'inspection quotidiennes et planifiées. Avec le resserrement de la réglementation ainsi qu'avec la nouvelle dynamique de suivi mise en place depuis un peu plus de deux, en coordination avec l'ensemble des partenaires (Vétérinaire interne et externe, SPVM, propriétaires de calèches, Arr. Sud-Ouest, MAPAQ), une amélioration très importante de l'état de santé des chevaux a eu lieu. Selon l'avis récent de nos vétérinaires, la santé des chevaux de calèches à Ville-Marie, n'a jamais été aussi bonne malgré les quelques cas traités en cours de saison.

Inspection conjointes avec le vétérinaire

- ❖ Nous avons accentué nos interventions conjointes avec le vétérinaire externe notamment en doublant la fréquence des inspections et en diversifiant les horaires du calendrier. Ces interventions ont lieu aux postes d'embarquement, au cours de la saison sur une base hebdomadaire et bimensuelle. Au besoin, les cas particuliers sont examinés aux écuries. Depuis le début mai 2015, soit la nouvelle saison, sept (7) blitz d'inspection vétérinaire de la santé des chevaux ont eu lieu.
- ❖ De plus, pour l'ensemble des 56 chevaux enregistrés, en plus de deux attestations de santé fournies par le vétérinaire engagé par l'exploitant lors du renouvellement annuel des permis et à la mi-saison, un examen de santé est effectué par le vétérinaire de la Ville au début de la saison.

Inspection quotidienne et ressource dédiée

- ❖ En vue d'assurer un suivi soutenu de l'état des calèches ainsi que la santé des chevaux, notre ressource dédiée supportée par l'ensemble de l'équipe d'inspection, effectue une tournée quotidienne aux postes d'embarquement. En cas de constat de problème apparent de santé ou de traitement, le cheval en question est retiré immédiatement de la route jusqu'à examen et confirmation du vétérinaire.
- ❖ De plus, afin de nous assurer de la détection des problèmes de santé de chevaux de calèche, nous avons servi une formation spéciale à toute notre équipe d'inspection.

Modifications apportées au cadre réglementaire

- ❖ En juin 2014, nous avons apporté sept (7) modifications au règlement en vigueur afin d'inclure des conditions strictes assurant la bonne santé des chevaux de calèche. Voici un exemple de ces ajouts :

« 7^o l'exploitant ne doit pas avoir été reconnu coupable, au cours des 3 années précédentes, d'une infraction de cruauté envers les chevaux. ».
- ❖ Une réfection complète du règlement est prévue prochainement afin d'inclure d'autres conditions assurant le bon traitement des chevaux tout en optimisant la qualité de l'expérience client.

Nouvelle dynamique d'intervention

- ❖ Coordination plus accrue avec les équipes de la cavalerie du SPVM
- ❖ Interventions conjointes avec les équipes du MAPAQ nouvellement mises en place
- ❖ Comité multi-disciplinaire de suivi du cadre réglementaire
- ❖ Rencontres et suivis avec les propriétaires des calèches

Incident survenu le 15 juillet

Suite à la relecture de l'ensemble des éléments entourant cet incident, nous sommes d'avis que cet événement demeure isolé et qu'il n'est pas suffisant pour remettre en question la qualité du traitement accordé aux chevaux de calèches ainsi qu'au cadre réglementaire prévu à cet effet. Cet avis est supporté par nos suivis et nos constats soutenus lors de nos inspections quotidiennes et planifiées.

St-Hyacinthe, 20 juillet 2015

Objet : Rapport vétérinaire sur l'inspection des chevaux de calèche, rétrospective depuis 2012

À qui de droit,

Le présent rapport se veut un résumé non exhaustif sur l'évolution des inspections vétérinaires des chevaux de calèche à la ville de Montréal et sur l'état physique de ces derniers depuis l'été 2012.

Les inspections vétérinaires des chevaux de calèche à la ville de Montréal ont commencé à être courantes à l'été 2012. Les visites se faisaient sous la même forme qu'aujourd'hui, c'est-à-dire un vétérinaire et un ou plusieurs étudiants avec la présence d'inspecteurs de l'arrondissement Ville-Marie. Toutefois, la fréquence était beaucoup moins grande (une visite aux 2 à 4 semaines). Les cochers et propriétaires des chevaux n'étant pas habitués de se faire contrôler, il y avait beaucoup plus de méfiance de leur part et ils étaient même parfois agressifs envers le vétérinaire. En 2012, l'état physique d'une grande proportion des chevaux était mauvais, avec comme problèmes récurrents des plaies, des boiteries et des difficultés respiratoires.

En 2013, la fréquence des inspections vétérinaires est passée aux 2 à 3 semaines. De plus, étant donné que les cochers et propriétaires de chevaux avaient conscience des inspections depuis 1 an, la sévérité des examens médicaux a pu être augmentée.

En 2014, le formulaire d'examen vétérinaire pré-saison que tout propriétaire de cheval de calèche doit faire remplir par son vétérinaire avant la saison estivale a été refait en suivant les recommandations de notre service vétérinaire. De plus, la fréquence des inspections vétérinaires est passée aux 1 à 2 semaines.

Cet été 2015, l'inspection vétérinaire des chevaux de calèche consiste en une visite hebdomadaire d'une durée de 2 à 3 heures, pendant lesquelles de 10 à 20 chevaux sont examinés par des étudiants vétérinaires ou des internes sous la supervision de l'un des 3 cliniciens du service ambulatoire équin du CHUV de la faculté de médecine vétérinaire. L'examen comprend un examen statique du cheval à l'un des débarcadères officiels et une évaluation de ce dernier en mouvement au pas. Suite à l'examen, les points notés sont décrits au cocher et pris en note par l'inspecteur de l'arrondissement Ville-Marie si ceux-ci demandent un suivi dans le futur. Une



CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE VÉTÉRINAIRE
Faculté de médecine vétérinaire

Université 
de Montréal

sanction (amende et retrait du travail) peut être imposée immédiatement si le fait reproché a une incidence sur la condition physique de l'animal, par exemple : plaie causée par une sangle, boiterie au pas, fréquence cardiaque ou respiratoire trop élevée, hyperthermie, etc. Si le fait reproché n'a pas d'incidence directe sur la capacité de travailler du cheval une recommandation peut être donnée ou encore un avertissement, par exemple : si un cheval possède une petite plaie sur une partie du corps non touchée par une sangle un avertissement sera donné et la plaie devra s'être améliorée de façon notable lors de la prochaine visite ou le propriétaire du cheval aura une sanction. Aucune recommandation de traitement n'est donnée aux propriétaires de chevaux suite à un examen, car cela fait partie des tâches du vétérinaire traitant des chevaux.

L'état de santé des chevaux de calèche à la ville de Montréal n'a jamais été aussi bon depuis l'été 2012. Nous devons sanctionner moins souvent que dans le passé les propriétaires de chevaux malgré le fait que les examens soient plus sévères qu'en 2012. Il semble y avoir une responsabilisation réelle des propriétaires et des cochers quant au bien-être de leurs chevaux et aux soins qu'ils doivent leur accorder. Cet égard face aux soins à accorder par les cochers et propriétaires se reflète même dans la propreté et l'apparence globale des chevaux sur la rue. Il est certain qu'il continue à y avoir des propriétaires et des cochers récalcitrants, mais cela représente une petite minorité, alors que c'était l'inverse en 2012. C'est justement pour cela que nous continuons nos visites hebdomadaires à des journées variables dans le but d'inspecter tous les chevaux et non toujours les mêmes.

En conclusion, lorsque les chevaux reçoivent les soins quotidiens et vétérinaires adéquats, la pratique de la calèche à la ville de Montréal n'est pas selon l'avis du service ambulatoire équin du CHUV un acte de cruauté animale et cette industrie ne va pas à l'encontre du bien-être animal, mais il faut réaffirmer que les soins accordés aux chevaux doivent être à la hauteur du travail demandé. Travailler avec des êtres vivants signifie qu'il y aura parfois des accidents, mais cela ne veut pas dire que l'accident provient nécessairement d'un état de santé déficient. Voyant les améliorations significatives de la santé des chevaux de calèche à la ville de Montréal depuis 2012, les inspections vétérinaires doivent continuer dans le futur.

Clinicien au service ambulatoire équin
CHUV, FMV
Université de Montréal

C.P. 5000
Saint-Hyacinthe QC J2S 7C6

Faculté de médecine vétérinaire :	Téléphone 450 773-8521	Télécopieur 450 778-8112
Clinique des grands animaux :	450 778-8100	450 778-8118
Clinique des animaux de compagnie :	450 778-8111	450 778-8110

Véhicules hippomobiles – Saison 2015
Suivi de l'état de santé des chevaux - Inspections conjointes avec le vétérinaire

Date	Cheval	Numéro	Propriétaire	Constats et interventions
6 mai 2015	Zack	19		Conforme
	Lady	22		Conforme
	Doudoune	26		Avis verbal – Doit prendre du poids
	Sparkel	03		Conforme
	Maximus	16		Avis verbal, surveiller problème de peau aux membres postérieurs
	Pepsi	14		Avis verbal - boiterie avant droite à surveiller
	Sissy	44		Conforme
	Blanca	27		Conforme
	Jessy	30		Conforme
	Lily	25		Conforme
Mimi	28		Avis - Mélanome sous queue à surveiller, Sabot postérieur droit craqué, distension articulaire aux membres postérieurs.	
22 mai	Kate	54		Surplus de poids – Conseils
	Lady	22		Conforme
	Maximus	16		Plaies en guérisons sur membres postérieurs
	Princesse	02		Avis DB2015052202, Cheval retiré, Boiterie
	Mimi	28		Conforme
	Duke	38		Conforme
	Blanca	27		Conforme
	King	39		Avis verbal pour nettoyer calèche

28 mai	Kao	43	Conforme
	Sparkel	03	Avis verbal, plaie à surveiller hanche droite
	Rosie	20	Avis verbal, plaie à surveiller membre postérieur
	Maximus	10	Conforme
	Catin	05	Conforme
	Ricky	59	Conforme
	Cocotte	17	Avis verbal au cocher pour une infraction au CSR
	Romain	24	Avis - retiré 14 jours pour boiterie, fer lousse, tachycardies et pièce d'attelage pouvant blesser le cheval
	Mimi	28	Avis verbal - à surveiller, plaie à la tête
	Écurie Lucky Luc	-	Opération spéciale – Bagnage de chevaux
18 juin	Sparkel	03	Conforme
	Zack	19	Conforme
	Mimi	28	Avis verbal - Plaie à surveiller sous mentonnière et ajuster les fers
	Jessy	30	Conforme
	Princesse	02	Conforme
	Catin	05	Conforme
	Duke	38	Avis verbal - Dermatite à traiter
	Blanco	23	Avis verbal – Nettoyer membres postérieurs
	Adélia	29	Avis - Retiré due à une plaie au paturon postérieur droit pour une durée indéterminée
	Nicky	18	Plaie à la hanche à surveiller. Retiré - Avis DB2015061801
Calèche	24	Calèche en mauvaise état - à remettre en	

3 juillet	Nicky	18		ordre - Avis PG20150618-1
	Blanca	27		Avis DB2015070301 – Retiré 48 heures pour ferrage
9 juillet	Princesse	02		Avis PG2015070902 - Retiré 1 semaine pour plaque têtère et cheval sale
	Doudoune	26		Avis PG2015070903 - Retire 1 semaine, température et respiration trop élevées.
				Avis DB2015071601 - doit avoir prit du poids lors de la prochaine inspection sinon le permis sera coupé
16 juillet	Marilyne	42		Avis DB2015071602 - Retiré 4 jours, à révéifier, boiserie antérieure droite (a eu une chute sur plaque de métal)

Université de Montréal
Faculté de médecine vétérinaire
Dossier Médical
 Détail

Client DUBOIS, CLAUDE / VILLE DE MONTRÉAL ARRONDISSEMENT VILLE-MARIE 800 BOUL. DE MAISONNEUVE EST 17E ÉTAGE MONTRÉAL, QC H2L 4L8 CANADA	Client # 34931 (514) 872-9763	Patient MARILYN ÉQUIN BELGE FEMELLE	# Cas 46439	# requête 517916 Dernière visite: 07/16/2015 DDN: 01/01/92 PALOMINO MOYEN 0 kg
---	---	--	--------------------	---

Date/hre d'admission: JUL 16, 2015 06:52 P.M.

Raison pour visite: inspection 16 juillet

Date/hre de la sortie: JUL 17, 2015 02:37 P.M.

Statut de l'animal

Diagnostic primaire:

Secteur	Date requis	Priorité	Statut
AMBULATOIRE-EQ RECOMMANDATION PROCÉDURE(S)	07/17/15 05:34:49 P.	ROUTINE	PRELIMINARY 07/17/15 05:35 P.

DMV requérant:
Étudiant
Demandé par

Srv/Sect: AMBULATOIRE/AMBULATOIRE-EQUINS

Dernière Req. : 07/09/2015

Resultats

Résultat codé COMPLETE

Date/hre résultat: 07/20/15 11:07 A.M.

Observations: Visite à l'écurie, Montréal, jeudi le 16 juillet 2015

Marilyn (042)
Jument Belge, appartenant à Mr Luc Desparois

Examen clinique:

Jument alerte, état de chair normal (5/9)

T: 37.1°C P:36 bpm R:16 rpm

Cheval visuel des 2 yeux.

Érosion cutanée de 3cm de diamètre sur la pointe du jarret droit.

Une dizaine de petits nodules de 5 mm sont présents au niveau du poitrail (sarcoïdes probables), ils sont stables par rapport à la dernière visite, ils sont non douloureux et n'empêchent la jument de travailler.

Boiterie de grade 3/5, visible sur le membre antérieur droit.

Recommandations:

- nettoyer et désinfecter la plaie sur le jarret droit
- repos jusqu'à lundi 20 juillet
- anti-inflammatoires pour 3 jours
- réévaluation de la boiterie par un inspecteur de la ville lundi le 20 juillet pour décider de son retour au travail

DMV:

Asst DMV

Étudiant:

Entrée par:

07/20/15 11:07 A.M. Approuvé par

